

# COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



Organisation  
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: [codex@fao.org](mailto:codex@fao.org) - [www.codexalimentarius.org](http://www.codexalimentarius.org)

Point 13 de l'ordre du jour

CX/CF 23/16/13

Mars 2023

**PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES**

**COMITÉ DU CODEX SUR LES CONTAMINANTS DANS LES ALIMENTS**

**Seizième session**

**18-21 avril 2023 (session plénière en présentiel)**

**26 avril 2023 (adoption du rapport par visioconférence)**

**PLAN DE TRAVAIL PROSPECTIF À TRANSMETTRE AU COMITÉ DU CODEX SUR LES CONTAMINANTS DANS LES  
ALIMENTS:**

**DOCUMENT DE DISCUSSION SUR LA RÉVISION DES COMBINAISONS ALIMENTS DE BASE - CONTAMINANTS POUR LES  
TRAVAUX FUTURS DU CCCF**

(Préparé par les Secrétariats du pays hôte, le JECFA et du Codex)

## Contexte

1. Lors de la 11<sup>e</sup> session du Comité, le Comité a accepté d'examiner un plan de travail prospectif pour gérer (hiérarchiser) ses travaux généraux afin de répondre à la hausse des demandes de nouveaux travaux provenant des membres du Codex dans un délai raisonnable. (REP 17/CF, paragraphe 126).
2. Lors de la 12<sup>e</sup> session du Comité, le Secrétariat du Codex a souligné l'importance pour le CCCF d'agir de manière stratégique en hiérarchisant les points dans sa charge de travail, et a expliqué que le CCCF pourrait bénéficier de l'application d'une approche qui examine sa charge de travail totale, afin de maintenir un équilibre entre les travaux en cours et les propositions de nouveaux travaux, et d'organiser l'agenda de manière stratégique pour les futures réunions. L'idée n'était pas de laisser des travaux de côté, mais de les classer par ordre de priorité afin que tous puissent de la même façon être discutés et achevés dans un délai raisonnable (REP18/CF, paragraphes 150-151).
3. Le représentant de l'OMS a proposé qu'il pouvait y avoir une valeur réelle dans une planification à plus long terme, en identifiant systématiquement les domaines de contamination des aliments qui posent un problème de santé publique et ont des implications commerciales, par exemple en commençant par les aliments de base clés et les problèmes de contamination connus. Cela permettrait aux délégués de travailler dans leurs pays sur la collecte d'informations et de données bien en amont avant que les sujets soient à l'ordre du jour du CCCF (REP18/CF, paragraphe 153).
4. La 12<sup>e</sup> session du Comité a convenu qu'un autre document de discussion serait préparé par les Secrétariats du Codex, du JECFA et du pays hôte, avec l'aide de l'UE. Le document porterait sur la question de savoir si le CCCF a couvert les principaux aliments de base, faisant l'objet d'échanges internationaux, et la présence associée des contaminants qui constituent un problème de santé publique (REP18/CF, paragraphe 154).
5. Lors de la 13<sup>e</sup> session du Comité, le Secrétariat du pays hôte a présenté l'approche adoptée (à savoir procéder à une exploration systématique de la contamination possible des aliments de base identifiés et identifier s'il existe des combinaisons aliment de base clé - contaminant qui pourraient poser un problème de santé publique, mais qui n'ont pas été prises en compte par le CCCF) et a apporté les précisions suivantes concernant l'appendice: Le millet et le sorgho devraient être inclus dans la liste des aliments de base les plus importants; et l'inventaire figurant dans le tableau doit faire référence aux « grains de céréales », et non aux « céréales brutes ». Le CCCF a convenu que l'approche adoptée pourrait fournir un cadre adéquat pour identifier d'importants thèmes de travail pour le CCCF (REP19/CF, paragraphes 172 - 173).
6. La 13<sup>e</sup> session du CCCF a convenu que les Secrétariats du pays hôte, du JECFA et du Codex poursuivraient les travaux en la matière, en tenant compte des observations émises pendant et après la réunion, et qu'ils feraient rapport à la 14<sup>e</sup> session du CCCF (REP19/CF, paragraphe 175).
7. Lors de la 14<sup>e</sup> session du CCCF, le Secrétariat du pays hôte a présenté le point et a noté que le document a été élaboré en collaboration avec les Secrétariats du Codex et du JECFA. Se référant au document CX/CF 21/14/17 et notant qu'il avait été publié juste avant la session, il a expliqué qu'il serait diffusé pour observations et qu'il était donc présenté à cette session pour information seulement (REP21/CF, paragraphe 219).

8. La 14<sup>e</sup> session du CCCF a convenu que le Secrétariat du Codex publierait une CL demandant des observations sur l'approche/méthodologie proposée, et les Secrétariats du pays hôte, du JECFA et du Codex examineraient les observations reçues et développeraient le document pour examen à la 15<sup>e</sup> session du CCCF (REP21/CF, paragraphe 223).
9. Lors de la 15<sup>e</sup> session du CCCF, le Secrétariat du pays hôte a déclaré que les Secrétariats du pays hôte, du Codex et du JECFA avaient noté que les observations reçues sur l'approche/méthodologie proposée dans le document de discussion en réponse à la lettre circulaire CL 2022/87-CF étaient diverses et peu claires sur la façon de réviser le document de discussion. Bien qu'il ait été suggéré d'établir un GTE pour poursuivre les travaux, il a déclaré qu'il serait difficile de définir un mandat clair sans une discussion technique détaillée sur la méthodologie dans le document de discussion. Par conséquent, il a annoncé qu'un atelier virtuel serait organisé après la 15<sup>e</sup> session du CCCF afin de discuter de la meilleure façon de poursuivre l'examen de ce point et, sur la base des résultats de cette discussion, d'élaborer une proposition à soumettre à la 16<sup>e</sup> session du CCCF (2023) (REP22/CF, paragraphe 213).
10. La 15<sup>e</sup> session du CCCF a noté qu'un atelier virtuel sur l'examen des combinaisons aliments de base et contaminants pour les travaux futurs du CCCF se tiendrait en 2022 afin d'aborder les questions soulevées en réponse à la CL 2022/87-CF et de proposer une marche à suivre pour l'examen de ce point lors de la 16<sup>e</sup> session du CCCF (2023) (REP22/CF, paragraphe 214).
11. Pour des raisons logistiques, l'atelier virtuel n'a pas pu avoir lieu en 2022. Les Secrétariats du pays hôte, le JECFA et du Codex ont analysé les observations soumises (CX/CF 22/15/16) et ont eu une discussion en interne sur le suivi possible. Le présent document a été préparé par les Secrétariats du pays hôte, le JECFA et du Codex pour résumer la discussion.

### Introduction

12. Le document de discussion (CX/CF 21/14/17) a été élaboré à la suite de la discussion sur (une partie du) le plan prospectif lors de la 13<sup>e</sup> session du CCCF, au cours de laquelle il avait été convenu de se concentrer sur les aliments de base, car la contamination de ces aliments pourrait avoir un impact significatif sur l'exposition et donc constituer un risque pour la santé des populations. L'objectif de ce document est de fournir une approche/méthodologie (méthode de dépistage) permettant d'identifier une liste de combinaisons aliments de base - contaminants (SFC) qui feront l'objet d'un suivi plus approfondi par le CCCF.
13. L'approche a été illustrée par trois exemples qui pourraient être étendus si l'approche présentée devait faire l'objet d'un accord. Le choix de reprendre la SFC dans la liste des sujets d'intérêt à approfondir (par exemple, dans un document de discussion) par la CCCF doit tenir compte de la charge de travail de la CCCF. La décision finale d'entamer ou non des travaux sur une SFC devrait faire partie d'un processus de hiérarchisation des priorités pour la CCCF, au même titre que d'autres nouveaux sujets, par exemple ceux issus du suivi des évaluations/réunions d'experts du JECFA/FAO/OMS, de l'examen des normes existantes pour les contaminants dans l'alimentation humaine ou animale, et d'autres propositions éventuelles de nouveaux travaux.
14. Les étapes et l'emplacement des travaux présentés dans le flux de travail de la CCCF sont présentés ci-dessous:
  - I. Recherche de combinaisons aliments de base - contaminants (SFC) pertinentes pour l'établissement d'une liste d'intérêt
    - a. Sélection des aliments de base (note: la liste actuelle n'est pas complète, il y a différents niveaux d'agrégation dans la liste)
      - i. Utilisation de la liste du document de travail comme base (
      - ii. À l'exclusion des combinaisons déjà traitées par la CCCF)
      - iii. Sélection de 3 aliments de base qui serviront d'exemples
    - b. Recherche de données sur l'occurrence d'une sélection d'aliments de base
      - i. GEMS/Aliments (biaisée par les LM)
      - ii. Criblage de la littérature, sans contrôle de qualité.  
*Note: même sans contrôle de qualité, cette étape nécessite encore beaucoup de travail*
    - c. Intégration des données d'occurrence dans la base de données et production d'une vue d'ensemble
  - II. Compilation d'une liste de SFC intéressants pour une exploration plus approfondie
    - a. Sélection de combinaisons pertinentes à partir des résultats de la base de données  
*Note: il faut se mettre d'accord sur les critères pour réaliser cette étape.*
    - b. Hiérarchiser les combinaisons

*Note: il faut se mettre d'accord sur les critères pour réaliser cette étape.*

- III. Sélection de combinaisons à partir de la liste d'intérêt, pour un éventuel examen plus approfondi dans le document de discussion de la CCCF
  - a. Sélection de la SFC

*Note: il faut se mettre d'accord sur les critères pour réaliser cette étape.*

- IV. Décision d'élaborer un document de discussion en fonction du temps de discussion disponible dans la charge de travail totale de la CCCF
- V. Élaboration d'un document de discussion sur la SFC sélectionnée,
  - a. en incluant des informations supplémentaires dans le document de discussion sur la SFC, telles que les mesures de gestion existantes, les effets sur la santé, etc.
  - b. Recommandation sur la nécessité de poursuivre les travaux du CCCF (Code d'usages ou LM) ou du JECFA
- VI. Décision sur le lancement de nouveaux travaux sur la SFC dans le cadre d'une procédure par étapes
  - a. En fonction de la charge de travail, pondération par rapport à d'autres travaux proposés
    - i. Du suivi au JECFA
    - ii. De la révision des normes
    - iii. Demandé par d'autres comités du Codex
    - iv. D'autres discussions de la CCCF
  - b. Il peut également s'agir d'une décision selon laquelle de nouveaux travaux ne sont pas nécessaires
- VII. Développement d'une nouvelle norme CCCF

15. Il convient de noter que le document de travail (CX/CF 21/14/17) ne décrit que les étapes 1 et 2, et non une décision sur la poursuite de l'exploration des SFC. Il contient une étude pilote réalisée par les trois Secrétariats afin de parvenir à une sélection justifiée de SFC. Tout en fournissant une base transparente pour l'établissement de la liste d'intérêt, il convient de noter que la méthode suivie demande beaucoup de travail.

#### **Discussion**

16. Les observations reçues dans le cadre de la CL 2022/87-CF étaient diverses. L'idée générale de dresser une « liste d'intérêt » (étape 2 ci-dessus), afin de sélectionner les combinaisons pertinentes à étudier plus avant au sein de la CCCF (par exemple, par le biais d'un document de discussion), a fait l'objet d'un accord général. Certains États membres soutiennent la méthode présentée pour parvenir à une telle liste, tandis que d'autres pensent que la nomination de SFC sans la méthode présentée serait suffisante. D'autres préfèrent l'utiliser comme point de départ d'une discussion et ne pas la développer davantage. Les avis divergent également sur la question de savoir qui doit effectuer le travail ou tenir la liste à jour.
17. Les Secrétariats du Codex, du JECFA et du pays hôte ont finalisé l'étude pilote afin de fournir un cadre pour la poursuite des travaux. Pour poursuivre le travail, l'engagement des États membres est nécessaire.

#### **Recommandations**

18. Les Secrétariats proposent de décider des options de suivi suivantes:
  - **Option 1:** Poursuivre ce travail par l'intermédiaire d'un GTE, en utilisant la même méthodologie.
  - **Option 2:** Poursuivre ce travail par l'intermédiaire d'un GTE, en utilisant une méthodologie différente.
  - **Option 3:** Reporter ce travail et reprendre la discussion à une date ultérieure (la date peut être précisée ou laissée en suspens). Il convient de noter que de nouveaux travaux sur la SFC pourraient toujours être proposés en suivant les procédures existantes au sein de la CCCF.
  - **Option 4:** Mettre fin à ce travail. Il convient de noter que de nouveaux travaux sur la SFC pourraient toujours être proposés en suivant les procédures existantes au sein de la CCCF.
  - **Option 5:** Une autre option non présentée ci-dessus.